



Commune de l'Aveyron
Mairie de COMPREGNAC

PROCÈS VERBAL de la réunion CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 23 avril 2026 à 20h30 en Mairie.

Présents : Mme ALVES Mélanie, Mr BERNET Yves, Mr GENTIL Christian, Mme GRASSART Flore, Mme MACHARD Fanny, Mme MONIER Alice, Mme MORENO Véronique, Mr PRADAYROL Michaël.

Absents excusés :

Procurations : Mme GIRARD Anne donne procuration à Mme MACHARD Fanny,
Mr SCHAFF Gaëtan donne procuration à Mme GRASSART Flore,
Mr LONJON Geoffrey donne procuration à Mme MORENO Véronique.

Président séance : Mme MORENO Véronique

Secrétaire de séance : Mme MONIER Alice

Quorum 6 élus est atteint

20h32 La séance est ouverte

Procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mars 2026 adopté à l'unanimité,
Conseil Municipal du 22 mars 2026 adopté à l'unanimité,

Signatures du registre des délibérations.

Ordre du jour :

- 1) Vote des trois taxes locales,
- 2) Vote du budget communal 2026,
- 3) Vote du budget eau et assainissement 2026,
- 4) Attribution du Lot N° 3 pour la rénovation de l'Appartement Communal,
- 5) Délégations données au Maire,
- 6) Signature de demande de droit de préemption (2),
- 7) Désignation des délégués aux commissions communales,
- 8) Désignation des délégués aux commissions communautaires,
- 9) Désignation des délégués aux différents organismes de la Commune,
- 10) Acceptation du devis pour la protection de la rosace de l'église de Peyre,
- 11) Questions et informations diverses.

Avant de commencer la réunion, Mme le Maire demande la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour

- 12) Remboursement de frais à un employé.

Ordre du jour :

1) Vote des trois taxes locales :

Mme Le Maire présente les taxes locales. Celle-ci ne seront pas augmentées soit :

Taxe foncière bâti (47,54%) – Taxe foncière non bâti (77,33%) – Taxe d'habitation (15,69 %).

Pour information, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va diminuer de 6 %, car les habitants trient de mieux en mieux.

Pour 11

Abstention 0

Contre 0

2) Vote du budget communal 2026 :

M. Gentil présente une analyse du budget tel qu'il a été géré par l'équipe précédente.

M. Gentil explique la nécessité pour la nouvelle équipe de travailler en toute confiance avec le personnel de mairie.

Nous avons porté un projet participatif qui implique des méthodes différentes. Il est nécessaire que chacun comprenne ce nouveau fonctionnement synonyme de « confiance et ouverture ».

M. Gentil explique le mode de construction d'un budget communal. Il fait ensuite un historique du budget de 2025, explique pourquoi la situation est actuellement très dégradée, suite à un investissement de rénovation d'un logement à Comprégnac très hasardeux, dont les financements n'étaient pas assurés. La barre va pouvoir être redressée, mais la Commune est dans l'obligation de contracter un emprunt de 70.000 € pour pouvoir payer les artisans.

M. Gentil attire l'attention sur les dépenses courantes, qui n'avaient pas été budgétisées avec précision mais qui le font poids dans la balance, et il appelle à la vigilance.

Certains fournisseurs n'ont pas été payés fin 2025, situation qu'il va falloir régler.

M. Gentil présente ligne par ligne le budget général prévisionnel des dépenses.

Mme le Maire informe du coût de l'instruction de chaque dossier par la Com-com.

Mme le Maire explique le principe de l'écolage et la variation des coûts d'une école à l'autre.

M. Gentil présente ligne par ligne le budget général prévisionnel des recettes.

M. Gentil présente ligne par ligne le budget général des dépenses d'investissements.

M. Gentil présente ligne par ligne le budget général des recettes d'investissements.

Voir présentation de Mr Gentil en Annexe simplifiée

3) Vote du budget eau et assainissement 2026 :

M. Gentil présente le budget de l'eau prévisionnel 2026

On observe une baisse de la consommation de l'eau. De ce fait il y a une baisse des recettes.

Après réflexion : il y a été fait probablement le relevé des compteurs plus tôt que l'année passée du coup facturation de 11 mois sur l'année 2025.

Concernant les budgets :

Le Conseil Municipal constate la difficulté de démarrer son mandat avec un budget très serré pour cette première année.

Le budget est validé à l'unanimité.

Pour 11

Abstention 0

Contre 0

Dans le cadre du budget, l'emprunt à réaliser est validé à l'unanimité, pour un montant de 70.000 € réparti en un emprunt de 20.000 € sur 2 ans (pour couvrir les subventions et la récupération éventuelle de la TVA) et un emprunt de 50.000 € sur 10 ans dont les mensualités devraient être globalement couvertes par le loyer à percevoir.

Monsieur GENTIL a reçu mandat du Conseil pour souscrire ces emprunts.

Pour	11	Abstention	0	Contre	0
------	----	------------	---	--------	---

4) Attribution du Lot N° 3 pour la rénovation de l'Appartement Communal :

Attribution du lot pour la projection d'enduit chaux-chanvre sur la voûte du logement communal : un seul artisan s'est proposé.

Entreprise Multiservices EI – sise ay 48 rue de la Croix Vieille 12100 Millau

Pour un montant de 6 643 € HT soit 7 307,30 € TTC

Pour	11	Abstention	0	Contre	0
------	----	------------	---	--------	---

5) Délégations données au Maire

Liste des délégations attribuées à Mme le Maire :

Article 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant maximum fixé par le Conseil Municipal de 1.500 €

Article 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Article 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Article 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

Article 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal : 5000 euros.

Article 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Article 26° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

Article 29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement.

Pour	10	Abstention	1	Contre	0
------	----	------------	---	--------	---

6) Signature de demande de droits de préemption :

Vente du terrain de Mr Gély : Non Préempté

Vente de la maison de Mr & Mme Mialet : Non Préempté

Pour	11	Abstention	0	Contre	0
------	----	------------	---	--------	---

7) Désignation des délégués aux commissions communales :

Nécessité d'attribuer un délégué à la mission départementale Aveyron Culture → attribuée aux référents de la commission Vie Associative-Jeunesse-Culture

Correspondants tempête : M. Bernet a récupéré le contact d'un responsable d'Enedis en cas d'urgence

Voir le tableau en Annexe

8) Désignation des délégués aux commissions communautaires :

Voir le tableau en Annexe

Rappel : Seule Mme Le Maire a le droit de vote et la possibilité de siéger au conseil communautaire. Les Conseillers peuvent y assister en visioconférence. Le 1^{er} adjoint peut siéger en remplacement sans droit de vote.

9) Désignation des délégués aux différents organismes de la Commune :

Voir le tableau en Annexe

Pour le contrôle des listes électorales, 3 élus de la liste majoritaire et 1 élu de la liste d'opposition sont nommés :
Mélanie Alves, Alice Monier, Fanny Machard, Gaëtan Schaff.

A ce mandat, la règle change du fait d'une 2^{ème} liste à l'élection municipale.

10) Acceptation du devis pour la rénovation de la protection de la rosace de l'église de Peyre :

Devis par l'entreprise Atout Carreau : 1045 euros

Pour	11	Abstention	0	Contre	0
------	----	------------	---	--------	---

11) Remboursement de frais à un employé :

Tête de rotofil à 40,50e

Pour	11	Abstention	0	Contre	0
------	----	------------	---	--------	---

12) Questions et informations diverses.

a) Mme Alves fait remonter une demande d'habitants : comment signaler sa volonté de participer aux commissions pour les personnes absentes à l'Assemblée ?

Réponse : Comme mentionné sur l'invitation passée dans les boîtes aux lettres, il faut envoyer un mail à citoyens.compregnac@orange.fr ou prendre contact avec les personnes référents.

b) RGPD : Mme le Maire signale l'obligation de faire signer une autorisation RGPD à chaque fois qu'on enregistre l'adresse mail d'un membre de commission.

c) Concernant les travaux du logement communal, Mr Bernet va envoyer les derniers devis au secrétariat, il souligne l'importance de mettre à jour ces documents.

d) Mme Le Maire évoque la question du concert de Millau en Jazz le 22 mai à la salle des fêtes : Affiches et flyers à faire passer (jauge de 120 personnes, attention à bien réserver). Remarque : 1400 euros à charge de la commune. La billetterie est gérée par Mr Lafon. Mme Grassart s'est renseignée au niveau du Théâtre de la Maison du Peuple. Elle attire l'attention sur la nécessité de réserver auprès de Mr Lafon, même pour les habitants du village. Une scène va être montée en extérieur.

e) Mme le Maire informe du rassemblement des véhicules anciens à Peyre le 26 avril.

f) Mme le Maire informe du passage de la SAVA (véhicules anciens) à Comprégnac le 21 mai, sur le champ communal.

g) Mme le Maire informe que le mur de la Suquette a été réparé par les employés communaux.

Fin de séance à 22h19



Commission communales :

Madame le Maire sera en copie de chaque commission communale.

Délégué Communautaire :

Titulaire : Véronique MORENO

Suppléant : Geoffrey LONJON

Commission contrôle de la liste électorale :

Mme MONIER Alice, Mme MACHARD Fanny, Mr SCHAFF Gaëtan et Mme ALVES Mélanie

Commission Appels d'Offres et Adjudications :

Titulaires : Yves BERNET, Christian Gentil, Véronique MORENO.

Suppléants : Anne GIRARD, Geoffrey LONJON, Michaël PRADAYROL.

Commissions communales	Titulaires	Suppléants
Solidarité et Santé Aménagement – Habitat- Gens du voyage	Fanny MACHARD	Mélanie ALVES Alice MONIER
Gestion de l'eau Ecologie / gestion des déchets – gestions de l'eau Suivi des châteaux d'eau Comprégnac Peyre	Geoffrey LONJON	Anne GIRARD
Aménagement du territoire Mobilité – Voirie SIEDA Aveyron Ingénierie	Yves BERNET	Christian GENTIL
Culture / Vie associative / Jeunesse et Aveyron Culture Vie associative Jeunesse Culture	Gaëtan SCHAFF	Flore GRASSARD
Tourisme et Patrimoine Tourisme – Sport de pleine nature et équipement PNRGC PBVF Site remarquable de France et D'Europe	Michaël PRADAYROL	Christian GENTIL Véronique MORENO
Finances / Achats Commission d'appel d'offre Finances – Administration Générale – Développement Economie – Enseignement supérieur	Christian GENTIL	Anne GIRARD Véronique MORENO
Administration / RH / Droit SMICA	Véronique MORENO	Geoffrey LONJON Anne GIRARD
Gouvernance / Communication interne	Anne GIRARD	Véronique MORENO Alice MONIER Mélanie ALVES
Correspondant tempête Comprégnac Peyre	Véronique MORENO Christian GENTIL	Anne GIRARD Geoffrey LONJON
Correspondant Sécurité Routière Correspondant Défense	Christian GENTIL	Véronique MORENO